L'INFO-Scott

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Volume 11 numéro 6 • juin 2016

INFO LOISIRS

SUIVEZ le service des loisirs sur facebook Loisirs de Scott

PARTY HOT-DOGS TDJ : VENDREDI 15 JUILLET 2016

VENEZ ENCOURAGER NOTRE GANG DE TERRAIN DE JEUX !

OPÉRATION CANETTES : SAMEDI 16 JUILLET 2016

Réservez-nous vos canettes et bouteilles consignées.

Le samedi 16 juillet, les moniteurs du terrain de jeux passeront de maison en maison pour les amasser. Si vous quittez la maison, laissez-les sur votre galerie (Merci d'identifier TDJ).

Ouverture de la piscine

DÈS LE 24 JUIN 2016

Jeux d'eau, chaises longues, piscine chauffée, matériel amusant…

Venez vous amuser en famille !

Lundi au vendredi de 13h à 16h et de 18h à 20h30
Samedi et dimanche de 13h à 17
Seulement 1$ pour les enfants
et 2$ pour les adultes
(3$ par adulte non résident)

Infos : 418-389-0891

Festival de l'épi de Scott

DU 17 AU 21 AOÛT 2016

www.festivaldelepi.com

Il ne reste que quelques billets pour le

Souper-Spectacle

du samedi soir :

MÉCHOUI – JÉRÉMY DEMAY
DANIEL GRENIER - IROCK

Infos & réservation : 418-209-8520

TOUTE L'ÉQUIPE DU SERVICE DES LOISIRS VOUS SOUHAITE UN SUPERBE ÉTÉ !

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX (JUILLET ET AOÛT) :
LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 12 H ET 13 H À 16 H • VENDREDI DE 8 H À 12 H

DATES à RETENIR

JUILLET

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 FÊTE DU CANADA	2
3	4 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 31	25	26	27	28	29	30

AOÛT

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Assemblée du conseil municipal

Cueillette des ordures ménagères

Cueillette sélective recyclage

Ouverture de la bibliothèque
Lundi : 18 h 30 à 20 h 30
Mardi : 13 h 00 à 15 h 00
Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30

À LIRE *CE MOIS-CI*

- Loisirs
- Votre conseil… en bref
- Service incendie de Scott - Activités
- Club F.A.D.O.Q. de Scott
- Transport Collectif de Beauce
- Famille sans fumée

VOTRE CONSEIL... en bref

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance ordinaire 6 juin 2016

1- Acceptation du règlement numéro 378 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage # 198-2007 concernant l'ajout de définitions, constructions et usages permis dans les cours latérales et arrière, piscines et spas, superficie des enseignes et des panneaux-réclames, abris d'été (abris temporaires), restauration ambulante, entrée industrielle, commerciale ou publique, intersection de rues, nombre de cases requises pour une habitation multifamiliale, vois d'accès prioritaire, murs de soutènement et ensembles immobiliers.

2- Acceptation de la dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage de 1 440 pi ² (133.78 m²) en cour latérale de la propriété. La construction du garage doit être réalisée conformément à toutes autres normes applicables. Selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Situé au 75, rue du Lac, lot numéro 2 898 725. Dérogation mineure de 48.78 m² (525 pieds carrés excédentaires).

3- Acceptation de la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage de 71.86 m² en cour avant de la propriété et ne pourra être agrandi de sorte à augmenter la dérogation, selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Situé au 24, rue du Camping, lot numéro 2 720 754. Dérogation mineure de 4.89 m.

4- Acceptation de la dérogation mineure afin de permettre l'implantation de l'entrepôt à 1.44 m des limites de propriété, selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Situé au 1514, route du Président-Kennedy, lot # 2 720 145. Dérogation mineure de 0.56 m.

5- Avis de motion et acceptation du 1er projet de règlement numéro 382 modifiant le règlement de zonage # 198-2007. Le plan de zonage, secteur rural, considéré comme étant la carte PZ-1 du règlement de zonage # 198-2007 est modifié afin d'agrandir la zone VIL-6 à même une partie de la zone REC-4 pour y inclure les lots 5 692 905 et 5 692 906 du cadastre du Québec.

6- Acceptation de la dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 10 pieds en cour arrière de la propriété. L'aménagement du mur doit être réalisé dans les règles de l'art et doit avoir une inclinaison de ± 75 degrés, selon les recommandations du Comité d'urbanisme. Situé au 92 rue Bellevue, lot numéro # 5 559 533. Dérogation de 1.05 m.

7- Résiliation du contrat attribué par la résolution no 3621-05-15 à «Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques Inc.» dans le dossier de la construction d'une nouvelle caserne incendie sur le territoire de la Municipalité. Que les architectes communiquent à la Municipalité l'ensemble des documents et informations rédigés et préparés à ce jour, sous une forme qui en permettra leur utilisation par la Municipalité et, éventuellement par les professionnels qu'elle mandatera.

8- Résiliation du contrat attribué par la résolution no 3663-07-15 à «WSP Canada Inc.» dans le dossier de la construction d'une nouvelle caserne incendie sur le territoire de la Municipalité. Que les ingénieurs communiquent à la Municipalité l'ensemble des documents et informations rédigés et préparés à ce jour, sous une forme qui en permettra leur utilisation par la Municipalité, et, éventuellement par les professionnels qu'elle mandatera.

9- La Municipalité est d'accord pour louer une partie de terrain de la caserne pour établir un centre d'entraînement pour les pompiers de la Nouvelle-Beauce pour une durée à déterminer avec la MRC. La Municipalité est d'accord mais conditionnel à l'érection d'une haie de cèdres et agencé les couleurs à la Caserne.

10- Il est résolu unanimement qu'à compter du 10 juin, si aucun des représentants de la succession dudit immeuble (305 du rue Pont), n'ont effectué les travaux, la Municipalité effectuera la démolition et le nettoyage complet de la propriété selon ce que prévoient les conclusions du jugement. La Municipalité devra par demande de soumissions, procéder par appel d'offres dans l'éventualité que le montant excède 25,000 $.

11- La Municipalité mandate Tetra Tech à faire la demande de subvention pour la caserne incendie au coût de 2 000 $.

12- Ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour la construction du bâtiment des loisirs.

1)	Constructions Binet	2 106 342.00 $
2)	Constructions St-Gelais	2 265 427.16 $
3)	Patrick Bélanger	2 112 010.27 $
4)	Oïkos Concept Inc.	2 901 122.15 $
5)	Constructions JL Groleau Inc.	1 985 000.00 $
6)	Scerie Bernard Inc.	2 059 043.58 $
7)	Constructions Jean Breton Inc.	2 169 425.52 $
8)	CEH Inc.	2 014 000.00 $
9)	Mario Groleau	2 215 236.00 $
10)	Constructions Olisa Inc.	2 026 685.02 $
11)	Constructions N. Bossé	2 079 840.00 $
12)	Groupe Excel SM	1 969 000.00 $
13)	Lévis Constructions	2 123 588.25 $

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que suite à la vérification faite par la firme d'architectes, DG3A, pour la conformité des soumissions, que la Municipalité accepte la soumission du Groupe Excel SM pour la construction du bâtiment des loisirs.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Clément Marcoux et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents se rapportant à ce dossier.

13- Câble Axion services Phase 1A – 1B du Développement Joseph-Antoine Drouin. Le total des frais demandés pour effectuer les travaux d'ingénierie et de construction sont de 16 800 $ + les taxes applicables, Le paiement se fait en deux étapes. Un premier montant correspondant à 50 % du coût total est exigible à la signature de la présente entente. Le 2e paiement correspondant au 50 % restant est exigible à l'activation du réseau. La Municipalité accepte la proposition de Câble Axion.

14- La Municipalité annule l'assurance du 1010, route du Président-Kennedy à la MMQ.

15- La Municipalité autorise Madame Marie-Michèle Benoit, directrice des loisirs à faire la demande au nom de la Municipalité pour le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables (terrain de jeux).

16- Acceptation de la destruction de certains documents datant de 1999 à 2013.

17- Aucun frais ne sera chargé à ceux qui ont payé 20 $ pour la médaille de chiens de l'année 2015.

18- Acceptation de la soumission pour l'achat du chargeur sur pneus au coût de 67 900 $, plus 13 965 $ pour les équipements et que celui-ci sera financé sur 5 ans + autorisation de signatures.

19- Avis de motion donné par le conseiller Clément Roy qu'un règlement portant le numéro 383 concernant le zonage de la phase 1B du Développement Joseph-Antoine Drouin, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

20- Avis de motion donné par le conseiller Gaétan Parent qu'un règlement portant le numéro 384 modifie le Règlement sur la Qualité de Vie et abroge tous les règlements antérieurs, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Desjardins
Caisse populaire du Nord de la Beauce

Siège social
106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Tél. : 418 882-5678 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 882-5637

Centre de services de Scott
1060, route Kennedy
Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5804 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 387-6547

CKG Construction
Kevin Gingras Inc.
Entrepreneur Général
constructionkg.com
info@constructionkg.com
R.B.Q. # 5642-8790-01
418.717.7655
- Construction neuve
- Rénovations majeures
- Ajout d'étage
- Agrandissement
- Gestion de projet résidentiel & commercial

GARANTIE APCHQ

Les chalets du Parc des îles
domaine privé de villégiature
2141, rang de la Rivière
St-Isidore, (Qc) G0S 2S0
418-953-8578
418-882-2081
info@chaletsdesiles.ca
www.chaletsdesiles.ca

LES IMPRESSIONS Reflet inc.
17, rue Commerciale
Saint-Anselme (Québec)
G0R 2N0
Tél.: 418 885.4848
Téléc.: 418 885.4858
imreflet@globetrotter.qc.ca
www.lesimpressionsreflet.com
IMPRESSION OFFSET | NUMÉRIQUE À PETIT ET GRAND TIRAGE
SERVICE D'INFOGRAPHIE
CARTES D'AFFAIRES | ENVELOPPES | DÉPLIANTS | EN-TÊTES DE LETTRE | AFFICHES | BROCHURES | FACTURES
CALENDRIERS | POCHETTES DE CD POCHETTES DE PRESSE | ET PLUS ENCORE...
OSEZ COMPARER NOS PRIX !

21- Le conseil de la Municipalité de Scott appuie la demande d'autorisation de 9093-5537 Québec Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole concernant l'aménagement d'un parc d'amusement et les infrastructures accessoires telles les stationnements et celles relatives à l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées sur le site de la Cache à Maxime sur les lots 5 515 561-P et 5 587 578-P totalisant une superficie de 12,81 hectares. Que le conseil informe la Commission que ce projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour le site de la Cache à Maxime. Que le conseil informe la Commission qu'il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole pour satisfaire la demande.

22- Le conseil municipal autorise le règlement hors cour du dossier d'expropriation de Bernard Breton Inc. devant le Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-Q-165065-1006 par le versement d'une indemnité globale, en capital, intérêts et frais de 85 000 $. Que les deniers nécessaires au versement du solde de l'indemnité au montant de 51 400 $ soient puisés à même le règlement d'emprunt qui est relatif à l'exécution des travaux d'agrandissement du site de traitement des eaux usées. Que les procureurs de la Municipalité et que la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay sont mandatés afin de procéder à la finalisation du dossier et à préparer et obtenir en contrepartie du versement du solde de l'indemnité une quittance finale de la partie expropriée.

23- Prolongement du contrat à Excavation Lafontaine pour l'usine d'eau potable au 30 juin 2016.

24- Un contrat est accordé à Pavages de Beauce pour des travaux de réfection de la rue du Ruisseau au montant de 15 666,49 $ tel qu'il appert du courriel de Monsieur Éric Dussault de Pavages de Beauce en date du 6 juin 2016 et de celui de Monsieur Ghislain Houde du même jour.

25- La Municipalité accepte la demande de la Fabrique St-Maxime. Stationnements pour handicapés 2 marquages du stationnement de l'église et stationnement près de la salle en bas. Fait par les employés de la voirie et nettoyage de l'église par les pompiers.

Engagement de Madame Annie Bissonnette pour le recensement des licences de chiens pour l'année 2016. Le tout s'effectuera durant la période estivale.

Service incendie de Scott
1070, route Kennedy, Scott, (Qc) G0S 3G0
Téléphone caserne: (418) 386-5663
Directeur incendie cell : (418) 576-4727
Télécopieur: (418) 387-1837 dirfeu@municipalitescott.com

Le BBQ : la sécurité durant tout l'été!

Voici quelques conseils concernant l'utilisation de votre BBQ et la manipulation des bouteilles de propane.

Transport de la bouteille en voiture :
- Garder la bouteille bien immobile en position debout;
- S'assurer que le robinet est bien fermé;
- S'assurer que les bouteilles de 20 kg (45 lbs) sont munies d'un bouchon d'étanchéité;
- Baisser les vitres afin de bien ventiler votre véhicule;
- Ne pas fumer lors du transport de votre réservoir de propane;
- Utiliser le plus court parcours pour aller du point A au point B;
- Aller faire le plein de votre bouteille seul.

Vérification du BBQ avant le premier usage de la saison :
- Retirer toutes les pièces mobiles;
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil, ainsi que les pièces mobiles;
- Asperger les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites;
- Remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz, cela confirme qu'il y a une fuite;
- Remplacer les bouteilles défectueuses ou âgées de plus de 10 ans. Ne jamais les jeter au rebut.

L'utilisation du BBQ
- Bien lire les instructions du fabricant avant son utilisation;
- Ne jamais utiliser un BBQ à l'intérieur;
- Laisser un dégagement minimum de 1 mètre entre une matière combustible et la partie arrière du BBQ;
- Pour démarrer le BBQ, ouvrir le couvercle et ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton d'allumage;
- Pour éteindre l'appareil, fermer d'abord le robinet de la bouteille et ensuite, une fois la flamme éteinte, fermer les boutons de contrôle.

Quoi faire si le BBQ prend en feu :
- Fermer le robinet de la bouteille, si possible;
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu;
- Composer le 911 d'un endroit sécuritaire;
- Ne pas tenter d'éteindre le feu avec de l'eau, utiliser un extincteur portatif de classe ABC afin de contrôler l'incendie en attendant l'arrivée des pompiers.

Quoi faire si la bouteille prend feu :
- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bouteille, s'éloigner rapidement et composer le 911 d'un endroit sécuritaire;
- Ne pas tenter d'éteindre le feu.

Entreposage du BBQ :
- Si vous entreposez votre BBQ à l'intérieur d'un bâtiment, ne jamais laisser le réservoir sur le BBQ.
- La bouteille doit toujours être entreposée à l'extérieur, loin des fenêtres, des sources de ventilation mécanique et loin d'une source possible de chaleur.

Voici les activités du service incendie en mai 2016 :

- Samedi le 7 mai vers 16h00, nous sommes intervenus pour vérifier une résidence dans la rue Brochu, car la foudre est tombée sur le filtreur de la piscine extérieure et plusieurs circuits électriques ont brûlés et fondus. Personne n'a été blessé lors de cette intervention, par contre les dommages sont de l'ordre de quelques milliers de dollars. Une résidence sur la rue du Pont a subi quelques dommages à cause de la foudre.
- Lundi le 9 mai, vers 14h30, nous sommes intervenus pour un feu de cheminée sur la route Kennedy à Scott. Le feu de cheminée a été contrôlé très rapidement. Les dommages sont limités à l'équipement de chauffage.
- Dimanche le 29 mai, vers 8h30, nous avons été demandés en entraide pour un feu de résidence à St-Isidore sur la route Sainte-Geneviève. L'incendie a rapidement été contrôlé par les pompiers de St-Isidore. L'incendie est sous enquête actuellement. Personne n'a été blessé lors de cette intervention.
- Dimanche le 29 mai, vers 20h00, nous avons répondu pour un système d'alarme incendie en fonction de la rue Drouin. Après vérification, c'est une défaillance du système d'alarme qui a causé la fausse alerte.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le Service de Sécurité incendie de Scott : dirfeu@municipalitescott.com

Nicolas Roy,
Directeur du Service de Sécurité incendie de Scott

BINGO DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-LAZARE

LES 29 JUIN, 3 AOÛT, 31 AOÛT ET 28 SEPTEMBRE
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 128 RUE DE LA FABRIQUE.

***3 000 $ EN PRIX.** DÉBUT DU BINGO À 19H00 FIN À 21H30*
LES PORTES OUVRIRONT À 18H00. ADMISSION 18 ANS
POUR INFO: PATRICE FOURNIER TÉL: 418-883-2128

ARBORICULTURE RENAULD VACHON INC.
Tél.: 418 387-8376
1-855-387-8375
Cell.: 418 386-7457
ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX, TAILLE, ÉLAGAGE, ABATTAGE, ESSOUCHAGE ET PLANTATION D'ARBRES, DE POMMIERS, D'ARBUSTES ET DE HAIES
www.arboriculturerenauldvachon.com

Les Équipements motorisés J.-A. MARCOUX INC.
VICTOR BERTHIAUME
SIMON MARCOUX
Vente et service :
• Scies à chaîne • Génératrice
• Tondeuse • Chasse-neige
• Tracteur à jardin
526, des Érables, St-Elzéar, QC G0S 2J0
Tél.: (418) 387-2509 Fax: (418) 386-1541
j.a.marcoux@globetrotter.net
www.jamarcoux.com

CONSTRUCTION MARCOUX
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ
R.B.Q.: 8224-6166-38
Stéphane Marcoux
Tél.: 418 387-9556 • Fax: 418 387-7986
marcouxconstruction@gmail.com
65, rue Bellevue, Scott, Qc G0S 3G0

Émile Bilodeau
Tél. : 418 475-6655
Téléc. : 418 475-4429
Décoration • Quincaillerie
Matériaux de constructions
TIMBER MART
1153, rue St-Georges,
St-Bernard (Québec) G0S 2G0

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
ecce terra
www.ecceterra.com
418 387-5004

Tremblay Cossette Gaudreau & ass.
Me Marie-Claude Lacroix
Notaire, conseillère juridique
418 651-2420
Téléc. : 418 651-4381
PLACE DE LA CITÉ, Tour Cominar
11e étage, bureau 1150
2640, boul. Laurier, Sainte-Foy
(Québec) G1V 5C2

brunet
JOSÉE ROY, PHARMACIENNE
1116, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, tél. : (418) 387-3438
Lundi au vendredi : 9 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 10 h à 17 h

FABRICATION CLEMENT Inc.
Spécialiste tiroirs - Meubles sur mesure
Clément Marcoux, prop.
Tél. : 418 387-6286
Téléc. : 418 387-6582
1514, route Kennedy Nord
Scott (Québec) G0S 3G0

CAMPING Parc de la Chaudière
ALAIN SAVOIE propriétaire
100, rue du Camping
Scott (Québec) G0S 3G0
Tél.: (418) 882-5759
Fax: (418) 475-6469
1-866-882-5759
www.campingchaudiere.com
parcchaudiere@globetrotter.net

1798, route Kennedy
SCOTT (Québec) G0S 3G0
info@couvoirscott.com
Tél. bur.: 418 387-2323
Fax: 418 387-2695
COUVOIR SCOTT LTÉE

IGA Veilleux
Francis Veilleux, propriétaire
1000, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie
Téléphone : (418) 386-5744
148, rue Principale, Saint-Apollinaire
Téléphone : (418) 881-3112

Merci à nos généreux commanditaires

LE CLUB F.A.D.O.Q. DE SCOTT

vous invite
à ses activités de juillet 2016

3 juillet Tournoi de pétanque au terrain de l'O.T.J.
Inscription de midi à 13 h
Information :
Huguette Cliche 418-387-2400
Prendre note que s'il pleut, le tournoi se jouera au Boulodrome de St-Bernard

14 juillet Tournoi de pétanque au terrain de l'O.T.J.
Inscription de 18 h 30 à 19 h
Information :
Huguette Cliche 418-387-2400
Prendre note que s'il pleut, le tournoi se jouera au Boulodrome de St-Bernard

28 juillet Tournoi de pétanque au terrain de l'O.T.J.
Inscription de 18 h 30 à 19 h
Information :
Huguette Cliche 418-387-2400
Prendre note que s'il pleut, le tournoi se jouera au Boulodrome de St-Bernard

Tournoi de pétanque amical
tous les mercredis soir
au terrain de l'O.T.J.
Inscription de 18 h 30 à 19 h
Information :
Réjeanne Carrier 418-387-3017

LOGEMENT À LOUER
HLM de Scott - 48 16e Rue
55 ans et plus

4 ½ libre le 15 juillet 2016
(pour 2 personnes)
Pour informations :
Louise Trachy 418-386-2769

Cours de piano
Mariette Pelchat
Scott (418) 387-2030

Service incendie de Scott
1070, route Kennedy, Scott, (Qc) G0S 3G0
Téléphone caserne: (418) 386-5663
Directeur incendie cell : (418) 576-4727
Télécopieur: (418) 387-1837 dirfeu@municipalitescott.com

REMISE DE DIPLÔME POMPIER

De nouveaux pompiers diplômés à Scott. Après avoir reçu plus de 250 heures de formations pompiers 1, nos pompiers se sont spécialisés dans d'autres volets complémentaires à la formation de base dont opérateur d'autopompe, autosauvetage et matière dangereuse opération. Vendredi le 6 mai dernier avait lieu à St-Lambert-de-Lauzon, la remise officielle de leurs diplômes de pompier. Nos nouveaux diplômés répondent aux normes de formation NFPA qui sont les standards en Amérique du Nord.

Sur la première rangée : Mathieu Giguère, Tim Jobin et Pier-Olivier Giguère.
Sur la deuxième rangée : Pierre-Alexandre Vallières, Vincent Rhéaume, Frédéric Turmel et Nicolas Roy.
M. Louis Giguère, Dany Moreau et Daniel Cloutier étaient absents lors de la remise de diplômes.

Félicitation à tous pour vos nombreux efforts et sacrifices que vous avez dû faire afin de répondre au plus haut standard de formation pompier. Bon succès dans votre carrière!

Famille sans fumée

PRÈS DES ENFANTS, ON NE FUME PAS.

LORSQUE QU'UN PARENT FUME PRÈS DE SON ENFANT, SON ENFANT FUME AUSSI.

Les enfants et même les bébés dans le ventre de leur mère qui sont exposés à la fumée secondaire subissent directement des méfaits sur leur santé. La campagne Famille sans fumée veut rappeler l'importance de protéger la santé des enfants en faisant de la maison et de la voiture des zones sans fumée et en fumant loin d'eux à l'extérieur.

UN DANGER POUR LA SANTÉ DES ENFANTS

La fumée secondaire est particulièrement nocive pour la santé des bébés et des enfants parce qu'ils respirent plus vite que les adultes et que leur système immunitaire n'est pas encore totalement développé. L'exposition régulière à la fumée secondaire peut provoquer ou amplifier certains problèmes de santé comme :

- des problèmes des voies respiratoires inférieures;
- l'asthme, des otites à répétition et des rhumes.

Un bébé exposé à la fumée secondaire court aussi un plus grand risque d'être victime du syndrome de mort subite du nourrisson.

LA SOLUTION? NE PAS FUMER PRÈS D'EUX

À la maison et dans l'auto, il n'existe aucune stratégie efficace (fenêtre ouverte, hotte, etc.) pour éliminer de l'air les éléments toxiques de la fumée de cigarette. Même à l'extérieur, comme au parc, sur le balcon ou en marchant, la fumée secondaire peut être dangereuse pour les enfants s'ils se trouvent à proximité d'un fumeur. La seule façon de protéger la santé des enfants, c'est :

- de ne pas fumer dans la maison et la voiture;
- et à l'extérieur, de fumer loin d'eux.

NOUVELLE LOI

Depuis le 26 mai 2016, il est désormais interdit de fumer et de vapoter :

- dans les VOITURES en présence de personnes de moins de 16 ans;
- dans les AIRES EXTÉRIEURES DE JEUX pour enfants (ainsi qu'à moins de 9 mètres de celles-ci), sur les terrains sportifs et de jeux et sur les terrains des camps de vacances;
- sur les terrasses commerciales, incluant celles des restaurants et des bars;
- dans les cours des garderies et des lieux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire;
- dans les cours des cégeps et des centres de formation professionnelle;
- dans les aires communes des immeubles d'habitation comportant de 2 à 5 logements.

La meilleure façon de protéger la santé des enfants et la vôtre, c'est de cesser de fumer. Ça vaut la peine d'essayer! http://jarrete.qc.ca/

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

JONCTION ÉLECTRIQUE INC.
• RÉSIDENTIEL
• NACELLE
• PLAFOLIFT
• INDUSTRIEL
• COMMERCIAL
• AGRICOLE
(418) 387 3040
Pierre-Luc Drouin
Entrepreneur électricien
68, rue Lemieux
Scott (Québec) G0S 3G0
jcelec@globetrotter.net

Gestion Ricky inc.
Excavation et déneigement
Téléphone : 418-386-0559

Centre de beauté l'Oasis 387-6682
Nathalie Fournier
Esthétique
6, 3e Rue, Scott (Québec) G0S 3G0
www.centredebeauteloasis.com
418-387-6682 oasis387@axion.ca

MATELAS DAUPHIN
Jacques Charette, propriétaire
321, route Kennedy, Scott
(Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5451

Encouragez-les!